

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>Aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune («plans stratégiques relevant de la PAC») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 2021?2027</p> <p>Abrogation Règlement (EU) No 1307/2013 2011/0280(COD) Abrogation Règlement (EU) No 1305/2013 2011/0282(COD) Modification 2022/0164(COD)</p> <p>Sujet 3.10 Politique et économies agricoles 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA</p> <p>Priorités législatives Cadre financier pluriannuel 2021-2027</p>	Procédure terminée

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/0216(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement (EU) No 1307/2013 2011/0280(COD) Abrogation Règlement (EU) No 1305/2013 2011/0282(COD) Modification 2022/0164(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 042-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 043-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/00350